

COMMUNE DE LUTTANGE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

Élus : 15

SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2020

En fonction : 15

Sous la présidence de M. BAUER Paul-André, Maire.

Présents : 11

Convocation du 26 juillet 2020

Présents : PIERRAT D. ; DANIS M. ; GROSSE V. ; BAUER P.-A. ; PHILIPPOT S. ; PISANO J ; MARTIN K. ; BERNARD P. ; RAVAUX N. ; VELVERT M. ; PIERRE A ;

Absents excusés : Procuration de BAUMANN C. vers DANIS M.
Procuration de PERINO C. vers PAB.
Procuration de BECKEL C. vers PAB.
Procuration de GRESSEL P. vers VELVERT M.

Informations : conseil d'école, SIDEET, CCAM, syndicat du gymnase, incivilités.

- Nouveau président de la CCAM : A. SPET, Adjoint au maire de Kœnigsmacker.
- 1^{ère} réunion du Conseil Communautaire le 09/07/2020 et 2^{ème} réunion le 28/07/2020 : informations concernant les voies vertes.
- Paul-André BAUER fait partie des commissions développement économique ; mobilité et transports (+ Karine MARTIN) ; tourisme pistes cyclables rando et site du moulin + Soazig PHILIPPOT et Marc DANIS).
Décision d'élaboration d'un schéma directeur vélo.
CCAM adhère à l'office du tourisme de Thionville.
- Syndicat du gymnase : président P. HEINE.
- 31/07/2020 : élection du président du SIDEET ; Paul-André BAUER candidat.
- Mot du maire sur les incivilités : tags dans la cour de l'école ; pas de dépôt de plainte pour l'instant et remise en état.
- Rencontre avec la directrice de l'école : nombre d'élèves accueillis à la rentrée 2020/2021 en hausse (81), demandes de travaux d'aménagement.

Suite à la réception des notifications du Tribunal Administratif ce jour, les membres de Cap vers l'avenir demandent à PAB de retirer son recours en annulation du 2nd tour des élections. Sans réponse favorable, Noël RAVAUX, Alain PIERRE, Pauline BERNARD, Martial VELVERT quittent la séance à 20h20. La suite du conseil municipal se déroule donc en respectant le quorum spécifique au contexte sanitaire, soit le tiers des membres élus.

- 7 présents
- 10 voix

- Présentation des déclarations d'intentions d'aliéner par Monsieur le Maire.

1. Délégations du conseil municipal au maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les délégations suivantes au maire :

- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal ; tarifs n'excédant pas 1.00 € / m² / semaine.
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du même code (1^{er} alinéa) * ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle * ; conséquences financières n'excédant pas 5000 € / action.
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux * ; dommages n'excédant pas 2500 € / accident.
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 € ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme. ;
- l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2. Charte de l' élu luttangeois.

Tous les Conseillers Municipaux sont invités à signer la charte transmise le 28/07/2020 et remise en séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la signature de la charte.

3. Mise en place du dispositif « voisins vigilants »

Présentation du dispositif par Marc DANIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'adhésion au dispositif et charge la commission sécurité de sa mise en œuvre.

4. Validation des travaux de la commission urbanisme – sécurité

Présentation du travail de la commission urbanisme & infrastructures réunie le 13/07/2020 par Marc DANIS.

2 réunions le 25/07 sur le projet ferme pour présentation du nouveau projet aux entreprises ; et le 29/07 avec l'architecte et le bureau d'études (choix du mode de chauffage, subventions).

Compte rendu transmis le 28/07/2020 et remis en séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la réalisation des travaux proposés par la commission.

5. Subventions aux associations

Présentation du travail de la commission subventions réunie le 22/07/2020 par Denis PIERRAT.

Définition de l'enveloppe globale de 10 000€ pour 2020.

Présentation des critères d'attributions des subventions aux associations.

Les montants attribués par association seront votés lors du prochain CM le 03/09/2020.

Les présidents et vice-présidente d'associations locales (Paul-André BAUER, Karine MARTIN et Soazig PHILIPPOT) ne participent pas ni au débat, ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le principe d'attribution des subventions selon les critères établis et de l'enveloppe.

Pour : 5

Contre : 0

Non votants : 5

6. Aide aux devoirs pour les collégiens

Présentation par Karine MARTIN des travaux de la commission « Vivre ensemble » réunie le 22/07/2020. Compte rendu transmis le 28/07/2020 et remis en séance.

La possibilité d'intégrer des élèves de 6^{ème} au périscolaire est existante. Mais la Commission souhaite réaliser un sondage en vue de la mise en place d'un service « études », accessible aux élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}, 2h / jour et 4 jours / semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le principe du service d'aide aux devoirs pour les collégiens et charge la commission « Vivre ensemble » de mettre en place ce service dès septembre.

7. Accueil des nouveaux arrivants

Présentation par Karine MARTIN : l'accueil des nouveaux arrivants se déroulera le samedi après-midi lors des Journées du Patrimoine : pot de l'amitié, présentation des associations luttangeoises, des employés municipaux et des membres du conseil municipal, visite du château

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cet accueil des nouveaux arrivants et charge la commission « Vivre Ensemble » d'organiser cette 1^{ère} journée fixée au 19/09/2020.

8. Conseil municipal des jeunes

Afin de créer une émulsion chez les jeunes ainsi qu'une dynamique de débat, la commission « Vivre Ensemble » propose la mise en place d'un Conseil des jeunes. Le public concerné sera les jeunes de 10 à 15 ans, pour un mandat d'une durée de 2 ans et demi. Les 1^{ères} élections auront lieu en septembre / octobre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la mise en place du conseil municipal des jeunes.

9. Repas des anciens

Le repas des anciens aura lieu le dimanche 11 octobre 2020 : repas avec animation.

Les personnes seront conviées à partir de 65 ans, ainsi que les membres de la commission Vivre Ensemble.

Dans le contexte sanitaire actuel, le nombre d'invités sera limité à 58 personnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ce principe du repas des anciens, dans le respect des règles sanitaires en application à la date, et charge la commission « Vivre ensemble » de son organisation.

10. Bilan énergétique des bâtiments communaux

Présentation par Soazig PHILIPPOT des travaux de la commission « Environnement et cadre de vie » réunie le 23/07/2020. Compte rendu transmis le 28/07/2020 et remis en séance.

La commission « Environnement & Cadre de Vie » propose de réaliser un bilan général avant de traiter chaque action indépendamment.

Le dispositif Citergie permettra d'obtenir des outils de diagnostic.

Prise de contact avec la maison de la région pour mettre en place un accompagnement personnalisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la réalisation du diagnostic des bâtiments communaux, avec un budget de 5000€ pour 2020.

11. Arboretum

La Commission « Environnement & Cadre de Vie » propose la création d'un arboretum, situé Clos du Hénin. Son implantation est planifiée en automne (éventuellement en partenariat avec les écoles dans le cadre d'une démarche éducative).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la création d'un arboretum au Clos du Hénin.

13. Plateforme de collecte des déchets (verre, papiers, vêtements).

Exposé de la délocalisation des points de collecte du verre, vêtements et papiers rue de l'église vers un site de gestion des déchets installé derrière le city stade.

Des travaux d'aménagement seront nécessaires.

Plus tard, il est prévu de mettre en place un programme de gestion des déchets verts et compostage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'aménagement de la plate-forme de collecte des déchets et charge la commission de ce projet, avec un budget prévisionnel de 15 000€.

14. Travaux forestiers (broyage, élagage, ...)

La Commission « Environnement & Cadre de Vie » envisage les travaux suivants pour l'automne 2020 :

Elagage et entretien : 2700€

Sylviculture : restauration de parcelles endommagées : 3000€

(Monsieur le Maire a rencontré N. BAUER, responsable ONF, et a signé le devis)

Création de panneaux signalétiques en bois pour diverses indications : 500€

Une visite en forêt avec l'ONF lors du martelage aura lieu cet hiver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les différents travaux forestiers et charge la commission de sa mise en œuvre.

15. Actions contre les nuisances (pigeons, chenilles urticantes)

La commission « Environnement et cadre de vie » a prévu de rencontrer l'association LPO.

La Commission propose l'acquisition de nichoirs à mésanges pour un montant de 2000€ afin de lutter contre les chenilles urticantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'achat des nichoirs à mésanges et charge la commission de cette réalisation.

16. Contrat Chloé MARX

Mme MARX possède actuellement 2 contrats :

-adjoint administratif (11h/semaine) à l'agence postale

-adjoint d'animation au périscolaire : pour 22,35h/semaine annualisées (27h30 par semaine en période scolaire)

Le maire informe le CM du renouvellement de ces contrats pour 1 an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le renouvellement de ces contrats.

17. Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Paul-André BAUER, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 536 338,81 €

Décide par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

• Résultat de fonctionnement	
Exercice 2019.....	+235 826,12
• Résultat antérieur reporté	
(Ligne 002 du compte administratif).....	+300 512,69
• Résultat à affecter (002)	+536 338,81
• Solde d'exécution d'investissement 2018 (R001).....	- 236 174,85
• Solde des restes à réaliser 2019.....	
	Besoin de financement : - 38 291,00
	Excédent de financement : + 0,00
• Besoin de financement	274 465,85
• Affectation en réserve	
R1068	274 465,85
• Report en fonctionnement	
R002.....	261 872,96

18. Budget primitif 2020

Synthèse du budget remis en séance.

Points remarquables :

- manque à gagner de 15000 € sur le périscolaire du fait du COVID,
- faibles produits forestiers,
- charges d'emprunt : 95 k€,
- pas d'emprunt prévu en 2020.

Budget de fonctionnement : 871 260 €

Budget d'investissement : 704 910 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget présenté par le maire.

Signatures		C. BAUMANN	<i>Procuration à M.DANIS</i>
P.A. BAUER		C. BECKEL	<i>Procuration à P.A. BAUER</i>
M. DANIS		J. PISANO	
S. PHILIPPOT		P. GRESSEL	<i>Procuration à M. VELVERT</i>
K. MARTIN		P. BERNARD	
D. PIERRAT		N. RAVAUX	
V. GROSSE		M. VELVERT	
C. PERINO	<i>Procuration à P.A. BAUER</i>	A. PIERRE	